

Compte rendu de
l'assemblée des conseillers de la fondation du lycée français international de Tokyo
Séance du 9 Février 2016 à Takinogawa

Membres présents :

M. Philippe EXELMANS
M. Rachid SALAMA
Mme Patricia REYNAUD
M. Jacques HOUDOIN
M. Gilles FAUVEAU
M. Jean-François GUILLEMOLES
M. Marc HERMOSO
Mme Aurélie SIMON-MATSUI
Mme Evelyne DAVENEZ--INUZUKA
Mme Janick MAGNE

Invités

M. Thierry CONSIGNY

Ordre du jour :

- 1) Désignation du président de séance
- 2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 17/02/2015
- 3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs
- 4) Présentation du projet de budget 1er avril 2016 – 31 mars 2017

(1) Président de séance : [Monsieur Philippe Exelmans](#) est nommé président de séance à l'unanimité.

11 procurations ont été remises à M. Exelmans et une a été remise à Mme Simon-Matsui

(2) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

(3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs

Monsieur Salama donne lecture des membres du C.A. Monsieur Guillemoles remplacera Mme Galan comme administrateur représentant des parents.

Monsieur Christophe Bouchard remplacera Madame Hélène Farnaud Defromont en juin prochain comme président de la fondation

Les nouveaux conseillers sont :

M. Valery à la place de M. Ténèze

Mme Bagot à la place de M. Angué

Monsieur Malinas à la place de Mme Droszewski

Monsieur Fauveau à la place de Mme Rigaudy

Monsieur Guillemoles à la place de M. Peyron

Pour rappel, l'assemblée des conseillers se réunit une fois par an préalablement à la tenue du C.A. votant le budget.

(4) Présentation du projet de budget :

Le secrétaire général présente le budget 2016

Les effectifs constatés à la rentrée 2015 étaient de 1146 élèves, par rapport aux 1040 élèves constatés à la rentrée 2014.

Compte tenu des chiffres encourageants de la rentrée 2015, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 200 inscrits au 1^{er} septembre 2016.

Ce chiffre a été retenu lors du dernier Conseil d'administration fixant les grandes orientations budgétaires.

I) PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de 1%. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2016.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 11.76% des recettes du compte 7061.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 285 445 208 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en hausse et s'élève à 82 385 000 yens.

Les mouvements d'élèves restent nombreux chaque année et les nombreuses arrivées permettent de générer des recettes importantes.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 134 700 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que ces recettes du plan de contribution seraient affectées à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année, le plan de contribution permettra de financer les investissements prévus au Lycée tant pour du matériel pédagogique que pour des travaux d'amélioration des locaux.

4) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrites au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 7 500 000 yens.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) :

Le montant des crédits de ce chapitre augmente de 3.47 %. La réforme du collège et les changements de programme ont pour conséquence une augmentation sensible des crédits du compte dédié aux manuels scolaires.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte les classes supplémentaires ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du terrain appartenant à la mairie de Tokyo. Il est à noter que c'est le dernier exercice budgétaire sur lequel le LFIT doit payer en plus du loyer dû pour l'année en cours, le loyer reporté de 2011. C'est environ 10 000 000 de yens qui pourront être réinvestis

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance augmente de 4.55%. C'est dans ce chapitre qu'est imputé le contrat des photocopieurs. Un appel d'offres sera effectué cette année pour renouveler le parc des copieurs dans l'établissement.

5) Le chapitre 622 (Rémunérations d'intermédiaires)

Ce chapitre supporte notamment les dépenses liées aux intervenants extérieurs. Les crédits ont été augmentés pour permettre la réalisation de projets pédagogiques qui ont pour support des intervenants.

6) Le chapitre 623 (Publicité, information, publications)

Dans le cadre du cinquantenaire du lycée, il est prévu de réaliser un ouvrage pour célébrer l'événement. Le budget global pour cet ouvrage est estimé à 10 000 000 de yens. 5 millions sont prévus dans le budget de l'établissement, un groupe de travail a été mis en place pour ce livre et sera chargé de la recherche de financement complémentaire.

7) Le chapitre 628 (Charges externes diverses) :

Dans le cadre du renouvellement du contrat avec le prestataire de maintenance, il est prévu d'ajouter des prestations pour le nettoyage des locaux de l'établissement. C'est aussi dans ce chapitre que sont imputées les dépenses liées à la formation continue. L'établissement y consacre 1% de la masse salariale.

8) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation sensible par rapport à ceux ouverts en 2015 du fait :

- De l'ouverture de 6,5 ETP (Équivalent Temps Plein) enseignants (5 en secondaire et 1,5 en primaire)
- De l'ouverture d'un 1,75 ETP non enseignants (1 technicien informatique et de 0.75 ETP surveillant primaire)
- Du GVT et de la mise en place d'une prime de scolarisation pour les enfants du personnel

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 16% par rapport au dernier budget. Elle s'établit pour 2016 à 553 534 801 yens.

Les comptes 65830, 65831, 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en augmentation de près de 10%. La dépense de l'établissement pour les personnels résidents s'élève à 283 585 712 yens.

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 837 120 513 yens pour ce présent exercice, soit une augmentation de 14 % au total par rapport au budget 2015. La masse salariale de l'établissement représente un peu plus de 65% des droits de scolarité.

Pour rappel, le ratio prudentiel préconisé par l'AEFE est que la masse salariale ne représente pas plus de 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à cette recommandation.

9) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Des crédits ont été ouverts sur l'exercice précédent pour prendre en charge les amortissements des biens mobiliers acquis en 2012, repoussés à 2015 suite à une négociation avec les autorités japonaises.

Pour l'exercice 2016, les amortissements représentent un total de 92 686 514 yens soit une augmentation de 9%. Cette dernière s'explique par l'annuité d'amortissement dans le cadre des travaux réalisés à l'été 2015.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

10) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

11) La section d'investissement :

Cette année, les crédits sont en forte baisse. Grace aux ressources du plan de contribution, il sera possible de financer des travaux complémentaires ou du matériel informatique.

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens est stable. Il n'y a pas eu d'augmentation des frais d'examen malgré la mise en place de la contribution versée à l'AEFE finançant le contrat avec le prestataire en charge de la numérisation des copies. Il faut préciser que les années précédentes, ces dépenses étaient prises en charge par l'AEFE sans aucune refacturation. La cérémonie de remise des médailles est maintenue pour cette année et elle devrait se dérouler à l'ambassade.

2) Droits de demi-pension :

Pour pouvoir assurer un service de demi-pension accueillant l'ensemble des élèves, il sera nécessaire de recruter du personnel complémentaire pour assurer le service de la demi-pension.

L'augmentation prévisionnelle de l'amplitude des repas au secondaire aura aussi des conséquences sur l'organisation des services.

3) Périscolaire :

Ce service s'est fortement développé ces dernières années.

À la rentrée 2015, le service comptait 850 inscrits aux activités soit près de 155 enfants chaque jour. L'essentiel de ce service est consacré aux dépenses de personnel. La gestion administrative et logistique de ce service est devenue très conséquente.

Les tarifs des activités ne seront pas augmentés en revanche, le tarif des navettes périscolaires sera revu à la hausse et sera de 15 000 yens.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien. 360 élèves sont actuellement transportés quotidiennement.

Une réforme nationale de la tarification des bus aura pour conséquence un renchérissement du prix de la location. À terme le coût des bus sera majoré de plus de 30% par jour.

Cela représente une augmentation de 80 000 yens par famille. Pour l'instant, la société de bus ne nous applique pas ces nouveaux tarifs mais les autorités japonaises peuvent leur imposer à tout moment d'appliquer ces tarifs.

En conséquence, il est prévu une augmentation de la cotisation de 30 000 yens pour l'année prochaine et d'essayer de lisser cette augmentation pour réduire l'impact financier pour les familles.

5) Voyages scolaires :

Sont prévues deux classes découverte à l'élémentaire ainsi qu'un voyage scolaire à Hiroshima pour les élèves de première.

Il y aurait également cette année scolaire 5 voyages à l'étranger ; (Kuala Lumpur, Taipei, Casablanca et Phuket).

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.2 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).

Ce projet de budget est présenté en équilibre.

Au terme des échanges, les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet de budget pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 (21 Pour 0 Contre 0 Abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la session à 19h45.

Pour le président de séance,
Le secrétaire général
Rachid Salama